



Imprimeur Écologique Responsable

RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

2023



Copiver - Imprimeur Écologique Responsable
20 avenue Édouard Herriot 92350 Le Plessis-Robinson
01 46 31 02 02 - contact@copiver.fr

UN PARTENARIAT ENGAGÉ

Nous avons construit un réseau solide de partenaires de production, sélectionnés en vertu de leur adhésion à nos valeurs.

Konica Minolta est un partenaire privilégié qui contribue au développement de notre parc machines, ainsi qu'à l'accompagnement et la formation de nos salariés. Le groupe entreprend constamment des efforts pour réduire l'empreinte environnementale de ses produits, tout en améliorant leur efficacité.

Responsabilité Sociétale des Entreprises



ENGAGEMENT ET ACTIONS RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est la mise en pratique du développement durable par les entreprises.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable.

Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs et tous les acteurs du territoire...

L'ensemble de ces impacts, environnementaux, sociaux et de gouvernance sont notre boussole pour appréhender les risques d'une entreprise et notre performance globale.



AGRÉMENT DREETS – STATUT ENTREPRISE ADAPTÉE

Copiver s'est développée dès sa création en 2008 sous statut d'entreprise adaptée.

Son modèle social vertueux associé à une logique et dynamique d'entreprise l'ont conduite aux plus hautes marches de reconnaissance dans notre secteur.

Pointée par toutes les grandes organisations du secteur de l'handicap (UNEA, GESAT, HANDECO,...), **Copiver** est devenue la référence nationale dans ses métiers.

Avec plus de 80% de ses collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap,

Copiver a su, par la formation, la stabilité de ses équipes et un management fondé sur la collaboration et la solidarité du groupe, proposer des services et des compétences de haut niveau dans le STPA (Secteur du travail protégé et adapté).

Copiver travaille aujourd'hui sous contrat avec les plus grandes entreprises françaises : (Malakoff-Humanis, BNP Paribas Cardif, CNAM, Mutualité Française, Henkel, Capgemini, l'Oréal, Bayard Presse, Crédit Agricole, Vinci, SNCF, EDF Suez, Chanel, PWC, Banque Populaire, Renault, Louis Vuitton, The Swatch Group, Gefco, Caisse des dépôts, RTE, Keolis, Crit Interim...).

ENTREPRISE INCLUSIVE, UN SALUT À LA DIVERSITÉ

Bien que de nombreuses entreprises cherchent à recruter des personnes en situation de handicap, plus de 500 000 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à Pôle emploi, soit un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Une situation paradoxale, que des mesures gouvernementales visent à améliorer.

“CAP VERS L’ENTREPRISE INCLUSIVE 2018-2023”

Jeudi 12 juillet 2018, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Sophie Cluzel, secrétaire d’État chargée des Personnes handicapées, ont signé l’engagement national “Cap vers l’entreprise inclusive 2018-2022”.

L’ambition affichée : “L’emploi direct pour construire l’entreprise pour tous, c’est-à-dire l’entreprise qui intègre toutes les différences, y compris les personnes handicapées.”

POUR QUELS RÉSULTATS ATTENDUS ?

À travers ce plan national, le gouvernement vise la création de 40 000 emplois supplémentaires pour les personnes en situation de handicap d’ici 2022. L’objectif est de réduire leur dépendance vis-à-vis des aides de l’État mais également d’accroître les performances économiques des entreprises.

Dans le cadre de ce plan, des contrats expérimentaux ont été mis en place : le CDD Tremplin par exemple, qui donne aux entreprises adaptées volontaires la possibilité d’accompagner et de former des personnes en situation de handicap pendant 24 mois maximum.

Autre dispositif : l’entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), qui vise une augmentation des aides publiques de près de 500 millions d’euros pour accompagner le développement du travail adapté.

D’AUTRES INITIATIVES PUBLIQUES EN FAVEUR D’UNE MÉILLEURE INCLUSION

Le plan “Cap vers l’entreprise inclusive 2018-2022” n’est pas une initiative isolée.

Des efforts ont par exemple été faits en matière de formation : les personnes en situation de handicap et les personnels des Établissements de service d’aide par le travail ont vu passer leur compte personnel de formation de 500 à 800 euros. Par ailleurs, le système d’obligations des employeurs* a été simplifié et renforcé. Désormais, tous les types d’emploi seront pris en compte (stages, intérim, alternances, contrats aidés, etc.) pour permettre aux entreprises d’intégrer plus facilement des personnes en situation de handicap, et faire tomber leurs appréhensions. Cette obligation a été généralisée à tous les employeurs, y compris aux TPE/PME.

** Loi du 10 juillet 1987 obligeant les organisations de plus de 20 salariés d’employer au moins 6 % de travailleurs handicapés.*



NOS ENGAGEMENTS SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

RECONNAISSANCES & CERTIFICATIONS



La norme ISO 9001 est une norme de référence en termes de management de la qualité. Elle met au coeur les préoccupations de l'entreprise, les exigences et la satisfaction de ses clients, dans le respect des exigences réglementaires. C'est un outil de travail qui permet de mieux organiser, optimiser et améliorer le fonctionnement de l'entreprise. C'est aussi pour l'environnement un formidable outil contre la gâche. COPIVER est certifiée ISO 9001 depuis 2016. Être certifié ISO 9001, ce sont des engagements concernant :

- L'assurance de la mise en phase de nos objectifs vis-à-vis des exigences de nos clients, et ce, dans le but d'obtenir leur satisfaction.
- La garantie d'amélioration continue des performances de notre entreprise.
- Un gage indispensable de la régularité de la qualité des produits.
- Un engagement sérieux.
- Un gage de professionnalisme. La mesure de la performance de nos processus (en contrôlant et révisant nos objectifs et indicateurs de suivi sur toute la chaîne graphique) de la réception des ordres, rendu devis, remise BAT, jusqu'à leur transmission en production et temps de traitement à toutes les étapes.



La norme ISO 14001 est une certification environnementale internationale, reconnue dans 140 pays. C'est la norme de référence en matière de management écoresponsable. A ce jour, seuls 15% des imprimeurs nationaux ont obtenu cette certification. La norme ISO 14001 s'applique aux impacts environnementaux que l'entreprise génère et pour lesquels, elle met en place une organisation afin de les maîtriser en prenant des mesures d'action et d'amélioration continue.

Il s'agit d'une norme qui fixe des exigences relatives à un système de management environnemental ; en prenant compte à la fois :

- Les exigences légales.
- Les impacts possibles sur l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune et les hommes. Le développement durable est au coeur de l'activité de Copiver depuis de nombreuses années. C'est tout naturellement que nous avons décidé de nous engager dans une certification ISO 14001 en 2020 avec une certification prévue 1er trimestre 2021. Nos engagements environnementaux s'appuient sur plusieurs objectifs :
- Suivre et appliquer rigoureusement la réglementation environnementale et les autres obligations qui nous sont applicables ;
- Maîtriser l'impact environnemental de nos activités (prévention des pollutions, bonne gestion des déchets industriels) ;
- Minimiser les consommations : énergie, papier (réduction de la gâche) ;
- Privilégier des prestataires garantissant le recyclage des déchets ;
- Développer des comportements écoresponsables pour l'ensemble du personnel ;
- Proposer à nos clients des solutions favorables au développement durable ;
- Inciter nos fournisseurs à adopter nos choix environnementaux.

Copiver est certifiée ISO 14001 depuis février 2021.



La norme ISO 9001 est une norme de référence en termes de management de la qualité. Elle met au coeur les préoccupations de l'entreprise, les exigences et la satisfaction de ses clients, dans le respect des exigences réglementaires. C'est un outil de travail qui permet de mieux organiser, optimiser et améliorer le fonctionnement de l'entreprise. C'est aussi pour l'environnement un formidable outil contre la gâche. **Copiver** est certifiée ISO 9001 depuis 2016. Être certifié ISO 9001, ce sont des engagements concernant :

- L'assurance de la mise en phase de nos objectifs vis-à-vis des exigences de nos clients, et ce dans le but d'obtenir leur satisfaction.
- La garantie d'amélioration continue des performances de notre entreprise.
- Un gage indispensable de la régularité de la qualité des produits.
- Un engagement sérieux.
- Un gage de professionnalisme. La mesure de la performance de nos processus (en contrôlant et révisant nos objectifs et indicateurs de suivi sur toute la chaîne graphique) de la réception des ordres, rendu devis, remise BAT, jusqu'à leur transmission en production et temps de traitement à toutes les étapes.



De la production du bois qui entre dans la composition du papier, jusqu'à la livraison de vos imprimés, chacune des étapes de la chaîne graphique constitue une source d'impact environnemental. Notre objectif est de trouver les solutions qui nous permettent de limiter ces effets tout au long du process. L'approvisionnement papier, les investissements, la bonne gestion des déchets ainsi que le management de nos services font partie de nos efforts dans ce sens. Plus de 90 % des papiers sur lesquels **Copiver** imprime, sont certifiés PEFC ou FSC. Cela signifie que le bois à partir duquel ces papiers sont fabriqués provient de forêts gérées durablement ou de façon responsable. **Copiver** dispose de la certification PEFC depuis 2016.





EcoVadis propose un service d'évaluation complet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), via une plateforme SaaS globale. La notation EcoVadis s'intéresse à un vaste spectre de systèmes de gestion non financiers, notamment aux conséquences dans les thèmes suivants :

- L'Environnement
- Le Social & Droits de l'Homme
- l'Éthique
- Les Achats Responsables. Chaque entreprise est évaluée sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. Les évaluations fondées sur des preuves sont affinées dans des fiches d'évaluation claires, avec des scores compris entre zéro et cent (0 et 100), et des médailles (bronze, argent, or), le cas échéant. Par ailleurs, les fiches d'évaluation contiennent des conseils sur les forces et les points d'amélioration que les entreprises évaluées peuvent suivre pour concentrer leurs efforts en matière de durabilité et développer des plans d'actions correctives pour améliorer leur performance RSE. Les grandes multinationales font appel à EcoVadis pour favoriser la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement globales, afin de pousser leurs partenaires commerciaux à aller au-delà de la simple conformité. L'entreprise évaluée peut comparer son score via des analyses comparatives de son secteur d'activité. L'association des points d'amélioration aux résultats d'une fiche d'évaluation conduit à une course vers l'excellence, au cours de laquelle tous les secteurs d'activité s'affrontent pour atteindre les meilleures pratiques globales.

Copiver a reçu la distinction la plus élevée classée GOLD en 2019 (une notation de +6 points par rapport à 2017).



GÉNÉRALISATION DES ÉCO-EMBALLAGES

- Cartons labellisés Resy 100 % recyclés.
- Particules de calage super green Flopak recyclé 100 % biodégradables.
- Scotch pack paper bio sans solvant.
- Dans le cadre de ses engagements et améliorations possibles en matière d'environnement sur ses produits d'emballages, COPIVER en accord et à la demande de certains de ses clients remplace peu à peu la mise sous film plastique par le cerclage de ses produits réalisés à partir de chutes de papier.
- Nos cartes de visite sont emballées dans des boîtes carton recyclé.
- Nos enveloppes et pochettes sont remis dans leur carton d'origine.





TRAITEMENT DE PRODUCTION LES PAPIERS ET CARTONS utilisés par **Copiver** dans le cadre de son activité suivent le cycle de recyclage initié par l'entreprise PAPREC. Les papiers-cartons collectés auprès des entreprises et des collectivités sont valorisés par le tri et mis en balle. Ils deviennent des FCR (Fibres Cellulosiques de Recyclage).

Cette nouvelle matière première va être consommée par des papetiers pour devenir carton, essuie-tout, papier journal, papier écriture, etc...

LE PLASTIQUE suit le recyclage initié par l'entreprise PAPREC. Les déchets d'emballage plastique sont triés par famille de plastique et mis en balle, puis acheminés dans une usine de traitement pour y être pré-lavés puis à nouveau triés.

Les déchets sont alors broyés en paillettes, puis lavés, rincés, essorés, séchés et tamisés et régénérés, pour obtention de granulés.

Avec une production de plus de 300 000 tonnes traitées et recyclées dans 12 usines dédiées, **Paprec Group** est le numéro un du recyclage des déchets plastiques en France.



LE RECYCLAGE DES CONSOMMABLES ET PIÈCES USAGÉES

Copiver emploie depuis sa création les services de collecte et de traitement de consommables déployés par CONIBI : cartouches laser/jet d'encre, bidons de photocopieuse, bac de récupération toner, photoconducteurs, rubans de transfert thermique, etc. Initié par les principaux constructeurs de solutions d'impression, le consortium CONIBI a pour objectif de structurer et d'améliorer continuellement le recyclage et la valorisation des produits usagés d'impression.

Ces déchets sont regroupés et conditionnés proprement dans des Ecobox.

De faible encombrement et munis d'un couvercle, ces contenants assurent un stockage facile de nos consommables d'impression en toute sécurité.

LE RECYCLAGE DES PILES & ACCUMULATEURS

Bien qu'infime, la présence de mercure devient nocive pour l'environnement et la santé à l'échelle des dizaines de millions d'ampoules et tubes « néon » arrivant en fin de vie chaque année. Leur recyclage permet de récupérer et de neutraliser le mercure. Une boîte de recyclage est à disposition dans l'entreprise. Leur traitement est confié à COREPILE, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.



LES SOURCES LUMINEUSES (tubes fluorescents et ampoules)

Contrairement à d'autres formes traditionnelles d'éclairage, les lampes LED ne contiennent pas de radiation potentiellement dangereuses comme les UV ou les rayons Infra Rouge, ni de mercure, qui ont un effet négatif sur l'environnement. D'autre part elle possède une durée de vie bien plus longue que des sources lumineuses classiques. Ceci impliquant des remplacements moins fréquents permettant de réduire la consommation de matériaux donc le recyclage. Les ampoules LED représentent ainsi la solution totalement inoffensive et très favorable pour l'environnement. Une boîte de recyclage est à disposition dans l'entreprise. Leur traitement est confié à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

Nos déchets sont réparés, nettoyés et réutilisés en interne ou récupérés par nos fournisseurs. La durée d'utilisation des produits en est allongée et leur impact environnemental réduit. Cela présente une meilleure empreinte écologique que le recyclage, lequel détruit les équipements pour n'en récupérer que certains matériaux.



Nos actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique



SOURCES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE NOS UNITÉS DE PRODUCTION DÉSENGAGÉES DU NUCLÉAIRE

Copiver s'alimente depuis 2019 auprès d'Enercoop, premier réseau coopératif de producteurs français en énergie renouvelable.

L'électricité injectée est d'origine hydraulique, éolienne, photovoltaïque et biogaz agricole. Son origine renouvelable est garantie conformément à la réglementation en vigueur.

Enercoop a été créé en 2005 par différents organismes tels que Greenpeace, les amis de la terre, biocoop, la NEF, Hespul et le CLER. Le but était de créer un fournisseur engagé à 100% sur les questions environnementales et qui permettrait aux particuliers et aux entreprises de participer au projet. Aujourd'hui, Enercoop, c'est 80 000 clients dont 40 000 sociétaires qui participent à toutes les décisions importantes liées à l'entreprise.

Enercoop propose une offre verte premium reconnue par l'ADEME.

Une offre est considérée premium lorsque le fournisseur qui la propose, travaille directement avec les producteurs d'électricité renouvelable. En effet, contrairement à certains fournisseurs proposant aussi des offres vertes, Enercoop ne "verdit" pas son électricité en achetant des Garanties d'Origines (GO).

Il achète l'électricité verte directement aux producteurs, sans passer par des intermédiaires.

Au total, ce sont 239 producteurs d'électricité éolienne, photovoltaïque et hydraulique avec lesquels, le fournisseur vert est en collaboration. C'est ce qui s'appelle un circuit court durable de l'énergie. Il n'y a aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur, il est tout à fait possible de tracer l'origine de l'électricité choisie.



LIVRAISON URBAINE RESPONSABLE

Signe de notre engagement en faveur d'une mobilité zéro-émission, respectueuse du climat et de la qualité de l'air, toutes les livraisons courtes distances auprès de nos clients s'effectuent désormais par camionnette Renault Kangoo 100% électrique.





Copiver - Imprimeur Écologique Responsable
20 avenue Édouard Herriot 92350 Le Plessis-Robinson
01 46 31 02 02 - contact@copiver.fr